

Enseignement Spécialisé

Guide

*destiné aux nouveaux enseignants
des Cours de Religion Protestante*

- Fiche générale -

Accueil

Bienvenue dans ce guide destiné particulièrement aux nouveaux enseignants, mais où chacun pourra trouver des éléments pour mieux appréhender le monde de l'enseignement spécialisé (ES).

Ce guide n'a pas la vocation d'être un ouvrage scientifique, avec des précisions à la pointe des connaissances actuelles. Nous vous renvoyons pour cela vers d'autres ouvrages repris, entre autres, dans les bibliographies suggérées dans ce document.

Ce guide se veut pragmatique pour toute personne qui entre dans l'enseignement spécialisé, et plus particulièrement, parmi ceux-ci, aux enseignants des cours de religion protestante.

Donner un cours dans l'enseignement spécialisé peut déstabiliser un enseignant n'ayant jamais côtoyé ce type d'enseignement. Les enfants ont des difficultés à apprendre, beaucoup plus que dans l'enseignement dit « ordinaire ». Ils nécessitent donc une attention toute particulière.

Soyez conscient qu'on est confronté à une réalité qui n'est pas habituelle et qui peut vous troubler. Si un comportement qui vous semble inadapté vous choque, n'hésitez pas à contacter l'équipe éducative.

C'est donc un défi pour l'enseignant, et en même temps, aux dires des enseignants qui exercent depuis de nombreuses années dans ce type d'enseignement, c'est une réelle richesse partagée.

« L'enseignement spécialisé, on y entre avec des doutes et des craintes, on y reste avec bonheur ».

Ce guide démarre avec un peu de vocabulaire propre à l'enseignement spécialisé. Nous vous proposons, dès le prochain chapitre, les mots-clés qui vous permettront de mieux vous y retrouver dans la nomenclature utilisée dans cet enseignement particulier.

L'équipe rédactionnelle de ce guide vous en souhaite une bonne lecture.



Un peu de vocabulaire

Il faut bien comprendre que la finalité de l'enseignement spécialisé est d'offrir un enseignement adapté à la problématique de l'enfant, à ses difficultés.

Par ailleurs, dans l'enseignement fondamental, on associe aux différents types des degrés de **MATURITÉ**, et dans l'enseignement secondaire on associe aux différents types des **FORMES** excepté en type 8.

Ces termes sont explicités ci-après :

1. Les types...

L'enseignement spécialisé a été organisé¹ en **8 types**, et ce, pour répondre justement aux difficultés de chaque enfant. Ces types sont déterminés selon des critères bien définis par le Centre PMS. Voici ces 8 types :

Type 1	Enseignement spécialisé adapté aux besoins éducatifs de personnes atteintes de déficiences mentales légères* .
Type 2	Enseignement spécialisé adapté aux besoins éducatifs de personnes atteintes de déficiences mentales modérées ou sévères* .
Type 3	Enseignement spécialisé adapté aux besoins éducatifs de personnes atteintes de troubles du comportement .
Type 4	Enseignement spécialisé adapté aux besoins éducatifs de personnes atteintes de déficiences physiques .
Type 5	Enseignement spécialisé adapté aux besoins éducatifs de personnes malades hospitalisées .
Type 6	Enseignement spécialisé adapté aux besoins éducatifs de personnes atteintes de déficiences visuelles .
Type 7	Enseignement spécialisé adapté aux besoins éducatifs de personnes atteintes de déficiences auditives .
Type 8	Enseignement spécialisé adapté aux besoins éducatifs de personnes atteintes de troubles instrumentaux (tous les dys...) .

* Voir la classification des déficiences intellectuelles - cf. fiche 2, par exemple.

Chaque type d'enseignement comporte des niveaux. On parle alors de maturité...

Pour votre information personnelle : Il existe une liste de compétences transversales à développer pour chaque type, émise par le Conseil Général de Concertation - Circulaire 2955. [Cliquer ici pour télécharger.](#)

¹ Par le décret du 3 mars 2004, en son article 7 : http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/28737_022.pdf



RMQ Les compétences doivent être utilisées comme une ligne de conduite. Sachant que l'Enseignement Spécialisé est un enseignement différencié, elles ne s'adapteront peut-être pas à tous les enfants et donc les compétences ne pourront pas toutes être visées.

Les enfants qui présentent plusieurs formes de handicaps sont orientés vers l'enseignement du type qui répondra aux besoins éducatifs qui doivent être satisfaits en priorité selon l'âge et les capacités. Pour certains enfants, les compétences de plusieurs types devront donc être consultées.

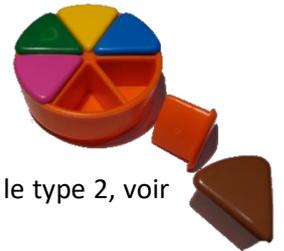
2. Les maturités...



Pour comprendre ces niveaux, et pour faire un parallèle sans doute imprécis, dans l'enseignement primaire, chaque enfant est dans une classe qui correspond, pour la majorité (mais ce n'est pas le critère), à un groupe d'âge. Dans le spécialisé, cela ne fonctionne pas de la même manière. On parle de maturité.

Pour comprendre la notion de *maturité*, il faut savoir que :

- Les maturités ne concernent que le niveau primaire.
- Il peut y avoir plusieurs élèves de maturités différentes dans une même classe.
- Le passage d'une maturité à une autre est lié à des acquisitions déterminées.
- Le passage d'une maturité à une autre peut se faire en cours d'année scolaire.



Voici les niveaux de maturité communs à l'enseignement des types 1,3,4,5,6,7,8 (pour le type 2, voir tableau repris ci-dessous) :

Enseignement de types 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8.	
Maturité 1	Niveau d'apprentissages préscolaires
Maturité 2	Éveil des apprentissages scolaires
Maturité 3	Maîtrise et développement des acquis
Maturité 4	Utilisation fonctionnelle des acquis selon les orientations envisagées

Certains élèves dans ce même niveau pourraient réussir le CEB et d'autres atteindront un niveau de 4^{ème} année maximum, il faut donc adapter l'enseignement selon le niveau, l'orientation future dans l'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé.

Voici les niveaux de maturité particuliers à l'enseignement de type 2 :

Enseignement de type 2 (Enfants atteints de <i>déficience mentale modérée ou sévère.</i>)	
Maturité 1	Acquisition de l'autonomie et de la socialisation.
Maturité 2	Apprentissages préscolaires.
Maturité 3	Eveil des premiers apprentissages scolaires (initiation).
Maturité 4	Approfondissement.

Il n'existe aucun texte légal qui établit une correspondance entre les « classifications » de l'enseignement ordinaire (EO) et l'ES. Pour faciliter votre compréhension, nous pouvons vous proposer une estimation toute relative de correspondance avec vos repères habituels.

Par exemple, pour l'enseignement de type 2 :

- **Maturité 1** correspond à un niveau prématernel (la crèche).
- **Maturité 2** correspond un niveau de maternelle.
- **Maturité 3** correspond à un niveau de fin de maternelle, début de 1^{ère} année.
- **Maturité 4** correspond à un niveau pouvant aller jusqu'à une 2^{ème} primaire.

Nous l'avons vu, les niveaux de maturité ne concernent que l'enseignement primaire. En secondaire, on ne parle plus de *maturités*, on parle de *formes*.

3.A. Les formes...

Les maturités touchaient aux compétences de l'enfant. Les formes, quant à elles, visent le caractère général et les objectifs de l'enseignement. Pour faire simple : les maturités décrivent « le niveau » de l'enfant, les formes décrivent les niveaux d'enseignement.

Les formes ne concernent donc que l'enseignement secondaire.

En voici le détail :

Enseignement d'adaptation sociale

Forme I

Peut accueillir des types 2, 3, 4, 5, 6 et 7.

Il vise une formation sociale rendant possible l'insertion en milieu de vie protégé et contribue à l'éducation des élèves en assurant le développement optimal de leurs aptitudes pour favoriser leur épanouissement personnel et leur assurer une autonomie résidentielle la plus large possible.



Adaptation sociale et professionnelle

Forme II

Peut accueillir des types 2, 3, 4, 5, 6 et 7.

En théorie, il vise à donner une formation professionnelle rendant possible l'intégration dans un milieu de vie protégé et/ou un emploi dans une entreprise de travail adapté (ETA).

Enseignement professionnel

Forme III

Peut accueillir des types 1, 3, 4, 5, 6 et 7.

Il vise à donner une formation générale, sociale et professionnelle rendant possible l'intégration dans un milieu de vie et de travail en entreprise ordinaire et parfois en entreprise de travail adapté (ETA).

Forme IV

Correspond essentiellement à l'enseignement technique de qualification et à l'enseignement professionnel.

Peut accueillir des types 3, 4, 5, 6, 7

Chaque forme s'articule en 2 ou 3 « phases » déterminées par des niveaux définis, par des compétences à acquérir. Ces phases seront abordées dans les fiches particulières qui seront proposées ultérieurement.

3.B. Les phases...

Chaque forme s'articule en 2 ou 3 « phases » déterminées par des niveaux définis, par des compétences à acquérir.

Exemple :

- Pour la forme 1 : 1 phase
- Pour la forme 2 : 2 phases
 - Phase 1 : consiste à établir un projet de vie personnel donnant la priorité aux objectifs de socialisation et de communication.
 - Phase 2 : consiste fournir les activités éducatives et d'apprentissages nécessaires pour concrétiser le projet, pour préparer à la vie sociale et à la vie professionnelle en entreprise de travail adapté.
- Pour la forme 3 : 3 phases
 - Phase 1 : pour une durée de 2 ans, elle réside en un temps d'observation dans un ou plusieurs secteurs professionnels et une approche plus particulière d'un secteur adapté au jeune.
 - Elle accueille des élèves à peu près en âge de 1ère et 2ème secondaire
 - Phase 2 : vise une formation dans un groupe professionnel choisi (ex. habillement, service aux personnes...)
 - Phase 3 : débouche sur une qualification professionnelle dans un métier plus précis du groupe professionnel suivi par l'élève.
 - Cette qualification est présentée devant un jury de qualification, avec au préalable un schéma de passation en 5 à 6 épreuves durant l'année scolaire.

Pour la forme 4 : s'assimile à l'Enseignement de transition, technique, artistique et professionnel



Le tableau suivant reprend les 8 types d'enseignement et indique dans quelles formes d'enseignement (secondaire donc !) ceux-ci peuvent se retrouver.

	Forme I Ens. d'adaptation sociale	Forme II Ens. d'adaptation sociale et professionnelle	Forme III Enseignement professionnel	Forme IV Ens. secondaire général, technique, artistique et professionnel
Type 1 <i>Déficience mentale légère</i>			X	
Type 2 <i>Défic. ment. modérée/sévère</i>	X	X		
Type 3 <i>Troubles du comportement</i>	X	X	X	X
Type 4 <i>Déficiences physiques</i>	X	X	X	X
Type 5 <i>Personnes malades</i>	X	X	X	X
Type 6 <i>Déficiences visuelles</i>	X	X	X	X
Type 7 <i>Déficiences auditives</i>	X	X	X	X
Type 8 <i>Troubles instrumentaux</i>	L'enseignement de type 8 n'est pas organisé dans l'enseignement secondaire spécialisé.			

Il faut aussi savoir que toutes les écoles n'organisent pas tous les types d'enseignement.

Un outil indispensable pour suivre l'évolution de chaque enfant, puisque le processus d'apprentissage est vraiment individualisé dans l'enseignement spécialisé : voir chapitre suivant.



4. Le Plan Individuel d'Apprentissage ou PIA et le Plan Individuel de Transition ou PIT

4.1 Le PIA

Chaque intervenant au sein de l'établissement scolaire que l'élève fréquente doit établir un rapport d'observation des ressources et des difficultés de celui-ci dans différents domaines (psychomoteur, relationnel, comportemental et cognitif) qu'on appelle *Plan Individuel d'Apprentissage* (PIA). Tous les rapports sont évalués et mis en commun au sein de l'équipe pédagogique lors d'un *conseil de classe* pour en dégager un objectif pédagogique commun.

Le plan individuel d'apprentissage accompagnera l'élève durant toute sa scolarité même s'il change d'établissement.

Afin de faciliter votre compréhension, des exemples de PIA se trouvent sur le site www.specialise.noscours.be, mais pour mieux appréhender la question, vous trouverez ci-dessous un exemple type que nous vous suggérons si vos établissements ne vous en proposent pas. Voir Annexe 1.

4.2 Le PIT

Chaque intervenant remplit le PIT qui permettra de favoriser le continuum école → vie → adulte grâce à une préparation adéquate dès l'entrée du jeune en enseignement secondaire spécialisé.

/! Dans le cadre d'une évaluation permanente, il est fondamental et impératif de tenir à jour le PIA et/ou le PIT dans l'intérêt des élèves.



Biographie : Voir biographie générale (autre document).

Annexe

<u>Date du conseil de classe :</u>	
<u>NOM et Prénom de l'enfant :</u>	
<u>RESSOURCES</u>	<u>Nom et fonction du membre du personnel :</u> : Maitre de Religion Protestante
Aspect physique et psychomoteur	
Aspect comportemental et affectif	
Aspect communication	
Aspect cognitif	

Date du conseil de classe : / /

NOM et Prénom de l'enfant :

DIFFICULTÉS	<u>Nom et fonction du membre du personnel :</u> : Maitre de Religion Protestante
Aspect physique et psychomoteur	
Objectif visé :	
Aspect comportemental et affectif	
Objectif visé :	
Aspect communication	
Objectif visé :	
Aspect cognitif	
Objectif visé :	
Compétence(s) visée(s) :	



